

Charte

Hébergement par la Ville de Marche-en-Famenne de sites web.



Centre de Support Télématique
Tél : 084/327054 – Fax :084/327072
22, rue des Carmes – 6900 Marche-en-Famenne
cst@marche.be - <http://www.marche.be>

La présente Charte a pour but de fixer les conditions générales des sites Web hébergés par la Ville de Marche-en-Famenne.

Identifiant et mot de passe

Un responsable du site sera défini via une convention.

Cette personne recevra un nom d'utilisateur et un mot de passe permettant d'accéder à la partie du serveur sur lequel sera hébergé son site.

Le mot de passe est personnel et confidentiel.

Le Membre est seul responsable de l'utilisation de son mot de passe.

Le Membre s'engage à conserver secret son mot de passe et à ne pas le divulguer sous quelque forme que ce soit.

Contenu du site

Le contenu des documents publiés sur les sites Web du CST doit être conforme à la loi et à la netiquette.

Le responsable s'engage à ne diffuser ni message, ni information quelle que soit sa forme ou sa nature :

- contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs,
- à caractère injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe, homophobe, révisionniste ou portant atteinte à l'honneur ou la réputation d'autrui,
- incitant à la discrimination, à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, menaçant une personne ou un groupe de personnes.
- à caractère pornographique ou pédophile (sera notamment exclu sans préavis tout site renvoyant directement ou indirectement vers des sites internet à caractère pédophile ou pornographique).
- incitant à commettre un délit, un crime ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité,
- incitant au suicide, permettant à des tiers de se procurer directement ou indirectement des logiciels piratés, des numéros de série de logiciels, des logiciels permettant les actes de piratage et d'intrusion dans les systèmes informatiques et de télécommunication, des virus et autres bombes logiques et d'une manière générale tout outil logiciel ou autre permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens, en violation du caractère privé des correspondances.
- un site de téléchargement (fichiers de très gros formats, avec site web vide)

Le responsable s'engage à ne pas diriger les internautes directement (Lien hypertexte) ou indirectement vers d'autres sites Internet qui seraient susceptibles de ne pas respecter les points cités ci-dessus.

Propriété intellectuelle - Droits d'Auteurs - Droits voisins

Pour toutes les données protégées par un droit de propriété intellectuelle (telles que notamment droit des marques, droits d'auteurs, droits voisins, dont les droits des artistes interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes, et les droits sui generis des producteurs de bases de données), le responsable doit obtenir les autorisations préalables auprès des titulaires de droits dans les conditions légales, et notamment avant toute reproduction, représentation, communication au public.

Ainsi chaque responsable garantit être titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle (tels que notamment droits d'auteurs, droits voisins, droit des marques) et généralement de tout droits (tels que par exemple droits de la personnalité)

Base de données

La Directive du 11 mars 1996 concernant la protection juridique des bases de données imposait aux Etats membres de l'Union européenne, l'obligation de prévoir pour les bases de données, d'une part, une protection du droit d'auteur en faveur de la création qui, par le choix ou la disposition des matières, constitue une création intellectuelle propre à son auteur, et d'autre part, un droit «sui generis» assurant la protection d'un investissement (sous forme de moyens financiers ou d'efforts et d'énergie humaine) dans l'obtention, la vérification ou la présentation du contenu d'une base de données.

Cette directive a été transposée en droit belge par la loi transposant en droit belge la directive européenne du 11 mars 1996 concernant la protection juridique des bases de données du 31 août 1998 (qui sera appelé par la suite: loi sur les bases de données). Les règles concernant la protection sui generis peuvent être retrouvées dans la loi sur les bases de données elle-même, et les dispositions en rapport avec la protection du droit d'auteur sont reprises dans la loi sur le droit d'auteur.



Technique

En outre, du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, que le responsable déclare parfaitement connaître, le CST ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment :

- Les difficultés d'accès au site hébergé du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes.
- La contamination par virus des données et/ou logiciels du responsable, dont la protection incombe à ce dernier.
- Les intrusions malveillantes de tiers sur le site du client, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place par le CST.
- Les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le responsable.
- L'inaccessibilité aux serveurs pour d'éventuelles interventions de maintenance ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement de nos services.
- Certaines configurations de sites et certains types de procédés entraînant une utilisation excessive de nos serveurs et une saturation de la bande passante nous reliant au réseau Internet, nous nous réservons le droit de limiter le trafic que nous acceptons sur ces types de site.

D'une manière générale, le CST peut à tout moment supprimer tout ou partie du site Web si les caractéristiques de ce dernier posent des difficultés techniques risquant de perturber le fonctionnement général du serveur.

Divers

De plus, toute opération dite de "Bulk email" c'est-à-dire d'envoi massif d'emails transitant par notre serveur est également interdit.

Le CST se réserve le droit d'être seul juge pour juger du caractère interdit de ces matières sur notre serveur.

Notre serveur ne peut en aucun cas être l'adresse source, intermédiaire ou de destination de toute opération dite de "spam" ou "spamming", c'est-à-dire d'envoi d'emails non-sollicités, de campagnes d'emails dénigrantes, ou encore de " mail bomb " c'est-à-dire d'emails destinés à troubler la marche normale d'un serveur ou d'un site.

Espace Disque :

La taille maximale de l'Espace Disque que le CST met à la disposition de chaque responsable de site hébergé est de 50 Mo pour débiter avec une possibilité d'augmentation limitée (par tranches de 20 Mo) sur simple demande.

Le membre devra intégrer sur la page d'accueil de son site le logo de la Ville de Marche-en-Famenne (pouvant être trouvé à l'adresse https://www.marche.be/vie_communale/blason_et_logos_de_la_ville avec sur ce logo un lien vers le site <http://www.marche.be>

En aucun cas vous ne pourrez donner, vendre ou utiliser tout ou partie des services d'hébergement du CST dans l'intérêt d'autre personne. Cela implique qu'il est interdit de céder ou de vendre une partie de son compte pour "créer" un service d'hébergement.

Sauvegarde

Le CST n'assure aucune prestation de sauvegarde et ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de la perte des données et du contenu des Sites Personnels. Chacun des responsables doit donc prendre toutes précautions pour sauvegarder les données de son Site Personnel.

Durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur au moment de l'acceptation de la présente Charte par le responsable, ce pour une durée indéterminée.

Chacune des parties pourra y mettre fin sans motif et sans préavis.

Responsabilités

Le CST décline toute responsabilité en cas de plaintes ou d'action en dommages et intérêts relatifs au contenu d'un site hébergé.

L'éditeur du site endosse cette responsabilité.

Lu et approuvé,

Marche, le

Nom :

Prénom :

Signature :